



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 11 octobre 2022

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff Alain Quéau, Jean Pierre Séné,

Absent, excusé : Yves Sizun

1- Réserves - Litiges :

Match de District 3 poule I – Ile Tudy Us 1 – Plomeur Gars 2 du 02 octobre 2022

Réclamation d'après match de Plomeur Gars 2 ainsi stipulée : Je soussigné Monsieur YOUINOU Clément, joueur au club LES GARS DE PLOMEUR, licence n° 2543254487, capitaine de l'équipe B, lors du match à l'extérieur, ILE TUDY US 1- PLOMEUR 2, en championnat District 3, Poule I, porte réserve sur le fait que le joueur CORNEC Thibault a joué sans licence.

L'intéressé est entré en fin de première période et a joué le reste de la rencontre.

Je connais l'intéressé car nous avons joué ensemble pour la Raquette de TREMEOC et nous avons le même employeur ».

La Commission Sportive prenant note de la réclamation de Plomeur et après en avoir transmis la copie au club de l'Ile Tudy, décide de convoquer les 2 équipes pour le samedi 5 novembre 2022 à Quimper.

Match de Coupe du Conseil Départemental Langolen Es 1 – St Thoïs Sp 1 du 09 octobre 2022

Courriel du club de St Thoïs signalant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a fait tirer que 3 coups de pied au but à l'issue de la rencontre, celle-ci étant terminée sur le score de 1 à 1.

La Commission Sportive prenant connaissance du courriel de St Thoïs s'étonnant de cette décision de l'arbitre, confirmée par le délégué du match, lui-même étonné, et considérant qu'il y a eu une erreur d'arbitrage, donne le match à rejouer et fixe la rencontre au dimanche 30 octobre 2022.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

1- Championnats :

Championnat de D4

Courriel du club de Kernilis demandant la rétrogradation de son équipe 2 du championnat de D3.

La Commission Sportive donne son accord.

La manipulation informatique n'étant pas possible, la Commission Sportive enregistre cette équipe comme 3^{ème} équipe de l'Hermine Kernilis.

Cette équipe, conformément au règlement du championnat seniors du District ne pourra pas accéder au championnat élite de la 2^{ème} phase.

L'équipe 3 de Kernilis intègre le groupe C de D4.

Afin de satisfaire le desiderata de Kernilis, la Commission Sportive modifie le calendrier du groupe C : - -

Plouider 1 prend la place de l'exempt

- Kernilis 3 prend la place de Plouider 1

Ententes championnat de D4 :

La Commission prend note des demandes d'entente suivantes :

- Spézet Pb / Plonévez Gas sous le nom de Spézet Pb 3

2- Divers :

Matches du samedi soir

Les clubs qui demandent l'avancement d'une rencontre au samedi en soirée devront disposer d'un éclairage classé par la FFF.

A défaut, les demandes seront automatiquement refusées

3 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
02/10/2022	District 4 E	Plougonven Ju 4	Plougasnou Et 3	Plougasnou Et 3	15,00 €
09/10/2022	Cpe Conseil	Tréméoc R 1	Loctudy As 1	Tréméoc R 1	25,00 €
09/10/2022	Cpe District	Landeleau Us 1	Carhaix Dc 2	Landeleau Us 1	25,00 €
09/10/2022	Cpe District	St Thurien Us 1	Querrien Us 1	St Thurien Us 1	25,00 €
09/10/2022	Cpe District	Argol Fc Ar Goliath 1	Plonevez Porzay Rc 1	Argol Fc Ar Goliath 1	25,00 €
09/10/2022	Cpe District	St Meen Fc 1	St Servais St Derrien Us 1	St Meen Fc 1	25,00 €

Forfait Général :

Championnat de District 3 poule C

Courriel du club de Kernilis Hermine en date du 04 octobre déclarant le forfait général de son équipe 2.

La Commission Sportive prend note de ce forfait général, et classe l'équipe 2 de l'Hermine Kernilis dernière du groupe C de D3.

En conséquence, le groupe C devient un groupe à 10 avec 2 exempts à chaque journée.

Championnat de District 4 poule G

Courriel du club de Gouezec Es en date du 10 octobre déclarant le forfait général de son équipe 2.

La Commission Sportive prend note de ce forfait général.

4- Coupes :

- Coupe de Bretagne : la Commission procède au tirage au sort des 15 rencontres du 5ème tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe du Conseil Départemental : La Commission procède au tirage des 35 rencontres du 4ème tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe du District : La Commission procède au tirage du 2ème tour, 39 rencontres au programme

Le Vice-Président de la Commission Sportive

Jean-Yves LE DROFF